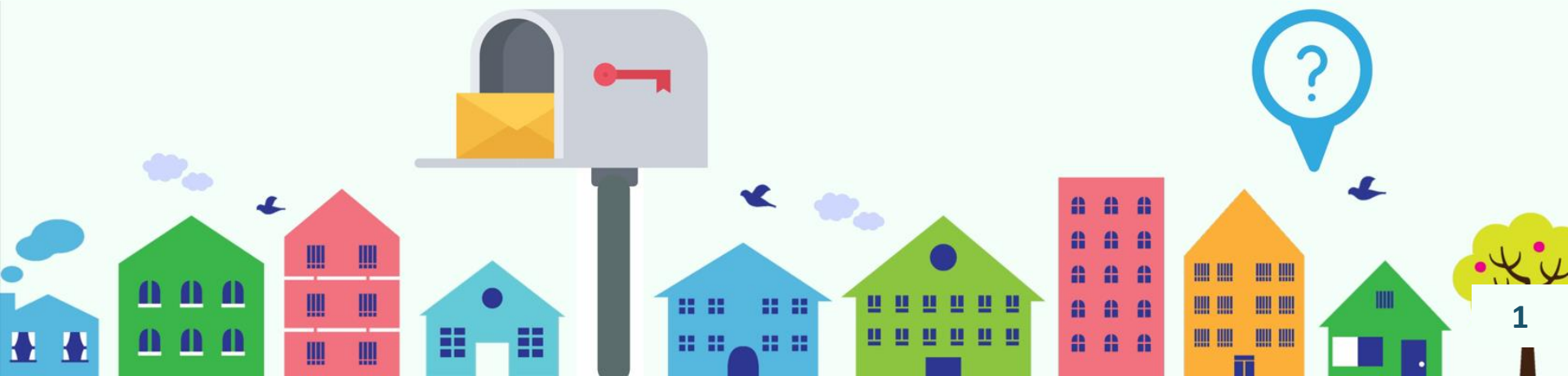


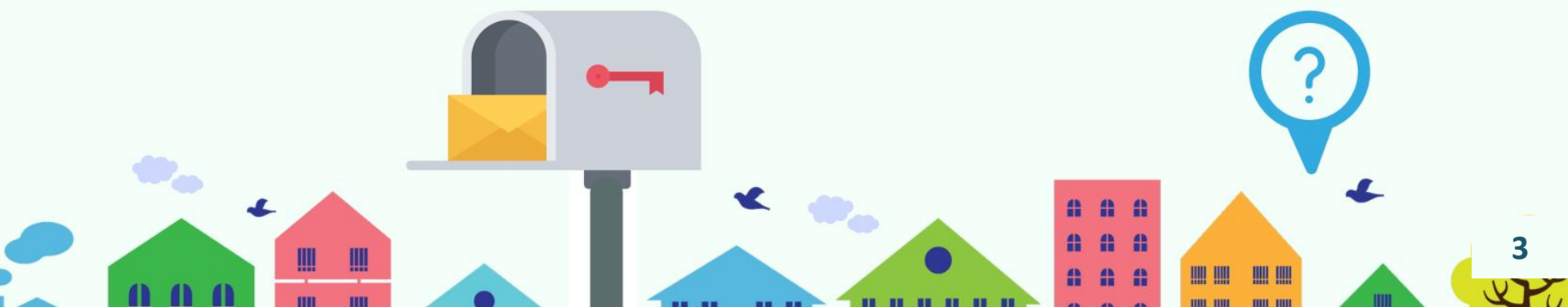
# WEBINAIRE ADRESSE

Le 19 septembre 2023



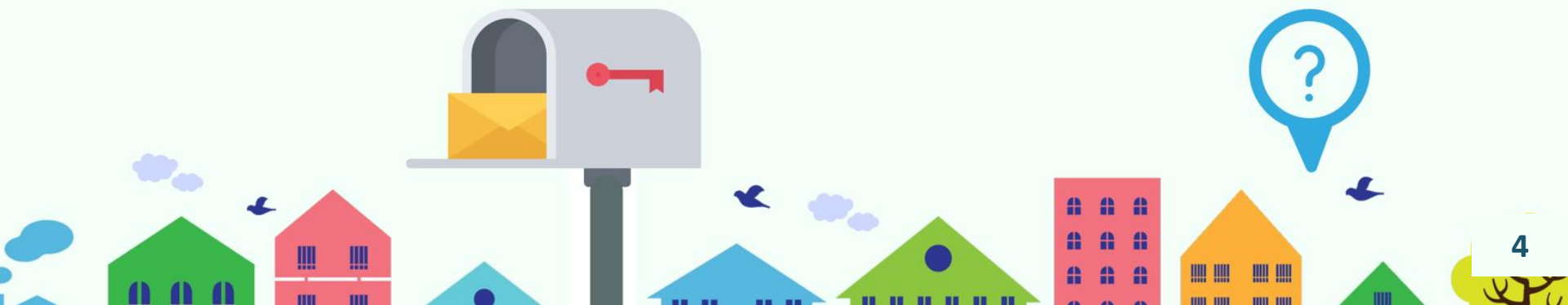
## AVANT DE COMMENCER...

- Durée du webinaire : 1 heure, puis 30 minutes d'échanges
- Enregistrement en cours – replay en ligne sur YouTube
- Les liens vers le support de présentation et le replay vous seront envoyés par mail
- Activez vos micros et caméras uniquement lorsque vous prenez la parole
- Vous pouvez poser vos questions par écrit dans la conversation ou à l'oral en levant la main



# PROGRAMME DE CE WEBINAIRE

- Enjeux de l'adressage
- Réglementation
- Méthode d'adressage préconisée par Géo17
- Où trouver de l'aide ?
- Premiers pas sur l'outil MES ADRESSES
- Témoignage du Maire de Ballon
- Temps d'échange



## ENJEUX : UNE ADRESSE FIABLE ET PARTAGÉE PAR TOUS POUR...



Permettre **aux secours** d'intervenir plus rapidement

Améliorer les services de navigation par **GPS**, pour les particuliers, les **transporteurs de colis**, les **professionnels de santé** ou d'autres **services à domicile**



Améliorer la distribution du **courrier**

Déployer les réseaux : **fibres**, eau, assainissement, gaz, électricité



Favoriser les **démarches en ligne** : cartes grises, cartes d'identité

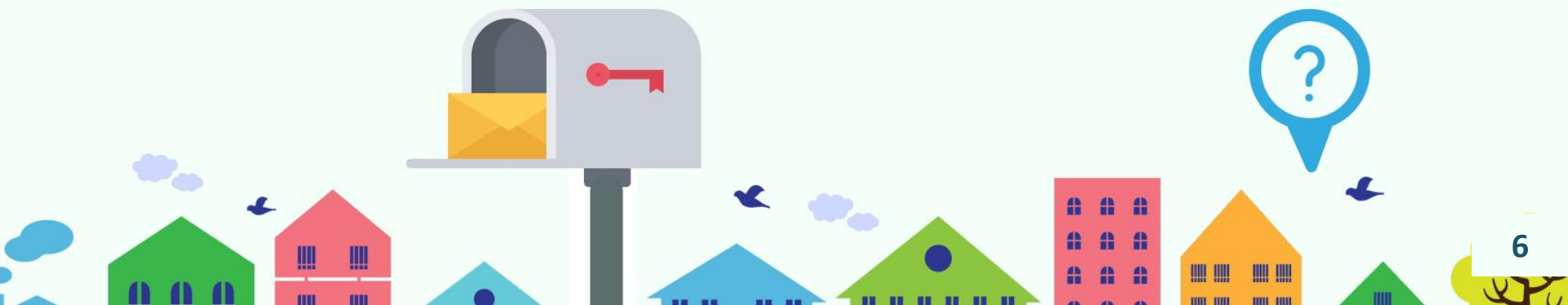
Optimiser les **services publics** : ramassage scolaire, collecte des déchets



## RÈGLEMENTATION : LA COMMUNE EST L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (Loi 3DS) vient modifier le Code général des collectivités territoriales (articles L2121-30 et L2213-28) comme suit :

- Le conseil municipal procède à la **dénomination des voies et lieux-dits**, y compris les **voies privées ouvertes à la circulation**.
- Les **communes mettent à disposition les données** relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions.
- Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le **numérotage** des maisons est exécuté **par arrêté du maire**. **L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire** qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

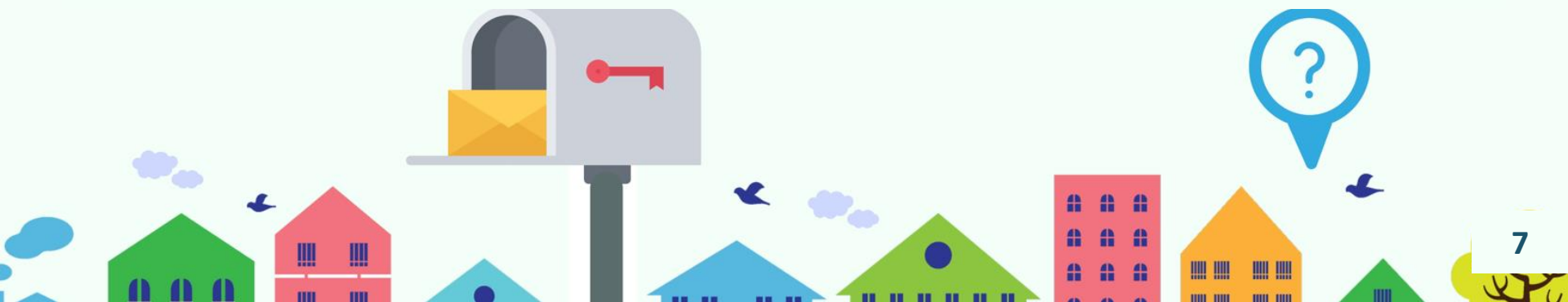


## RÉGLEMENTATION : LA COMMUNE DOIT PUBLIER SES ADRESSES DANS LA BAN

Le décret n°2023-767 du 11 août 2023 pour la mise en application de l'article 169 de la Loi 3DS entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il se veut **incitatif** et **peu contraignant**.

- **Communes de plus de 2 000 habitants**  
elles devront avoir publié leurs premières données d'adressage dans la Base Adresse Nationale (BAN) au **1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Communes de moins de 2 000 habitants**  
elles devront avoir publié leurs premières données d'adressage dans la BAN au **1<sup>er</sup> juin 2024**



## RÉGLEMENTATION : LE PRINCIPE DU DLNUF PAS TOUT À FAIT ATTEINT

- Le principe du « **Dites Le Nous Une Fois** » (DLNUF), défendu par l'AMF au cours du parcours législatif, n'a pas été tout à fait atteint

La commune doit contribuer à la BAN

Les communes de plus de 2 000 habitants **n'auront plus d'obligation d'envoyer** la liste des voies et des numéros **au centre des impôts fonciers à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024**

La commune n'est pas tenue de transmettre ses adresses aux utilisateurs (IGN, La Poste, OpenStreetMap, éditeurs GPS, Google, SDIS, et beaucoup d'autres...)

Les utilisateurs doivent se connecter à la BAN pour mettre à jour leurs bases métier

- Mais, la commune **a toujours l'obligation** de transmettre ses adresses à **l'INSEE** dans le cadre :

Du **recensement** (IX de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité + article 26 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003). Actuellement, l'usage veut que la commune fasse ce travail sur OMER ou dans le RIL selon la taille de la commune.

De la tenue de la **liste électorale** (article L. 16 du code électoral). Actuellement, l'usage veut que la commune fasse ce travail sur ELIRE.

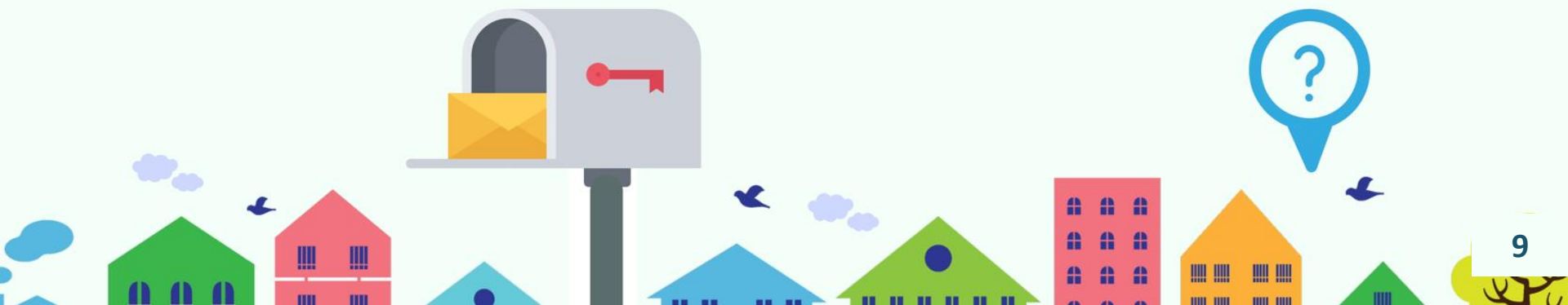


## LE CYCLE DE L'ADRESSAGE

L'illustration de Megalis Bretagne représente le cycle de l'adressage :

<https://infogram.com/les-enjeux-et-le-cycle-de-ladressedf-1hr4zxvg1rmq6y?live>

- Les communes **créent des BAL**, les **améliorent** et les **publient dans la BAN**
- La **BAN est partagée** par les services de secours, les opérateurs télécoms, la DGFIP, les livreurs, les éditeurs GPS, etc.
- La **Loi 3DS** place la commune au centre du dispositif : **la commune est l'autorité compétente** en matière d'adressage
- **L'ANCT** propose **gratuitement de l'aide au commune** sur [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr) (formations, tutoriels vidéos, guides, FAQ...)



# OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- ## Loi 3DS
- COMPÉTENCE COMMUNALE (DÉLIBÉRATION)
  - TOUTES LES COMMUNES
  - TOUTES LES VOIES (Y COMPRIS PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION) ET LIeux-DITS
  - PRINCIPLE DU "DÎTE-LE-NOUS 1 FOIS"

# POUR QUOI ?



# AIDE

- GUIDES  
adresse.data.gouv.fr/ressources
  - TUTORIELS  
peerturbe.adresse.data.gouv.fr
  - CONTACTS
- NATIONAL** adresse@data.gouv.fr
- LOCAL** sig@soluris.fr ou votre interco ou autres partenaires de la charte

# LE CYCLE DE L'ADRESSE

## 1 REGARDER L'ÉTAT DE SA BASE ADRESSE LOCALE

adresse.data.gouv.fr

MA COMMUNE	
------------	--

## 2 CRÉE/MODIFIE SA BASE ADRESSE LOCALE

mes-adresses.data.gouv.fr

RUE UNTEL	1 2 3 ... 28	<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>C</td><td>D</td><td>E</td><td>F</td><td>G</td><td>H</td> </tr> <tr> <td>P</td><td>Q</td><td>R</td><td>S</td><td>T</td><td>U</td><td>V</td><td>W</td> </tr> </table>	A	B	C	D	E	F	G	H	P	Q	R	S	T	U	V	W
A	B	C	D	E	F	G	H											
P	Q	R	S	T	U	V	W											

## 3 PUBLIE SUR LA BASE ADRESSE NATIONALE

AVEC CODE HABILITATION COMMUNE

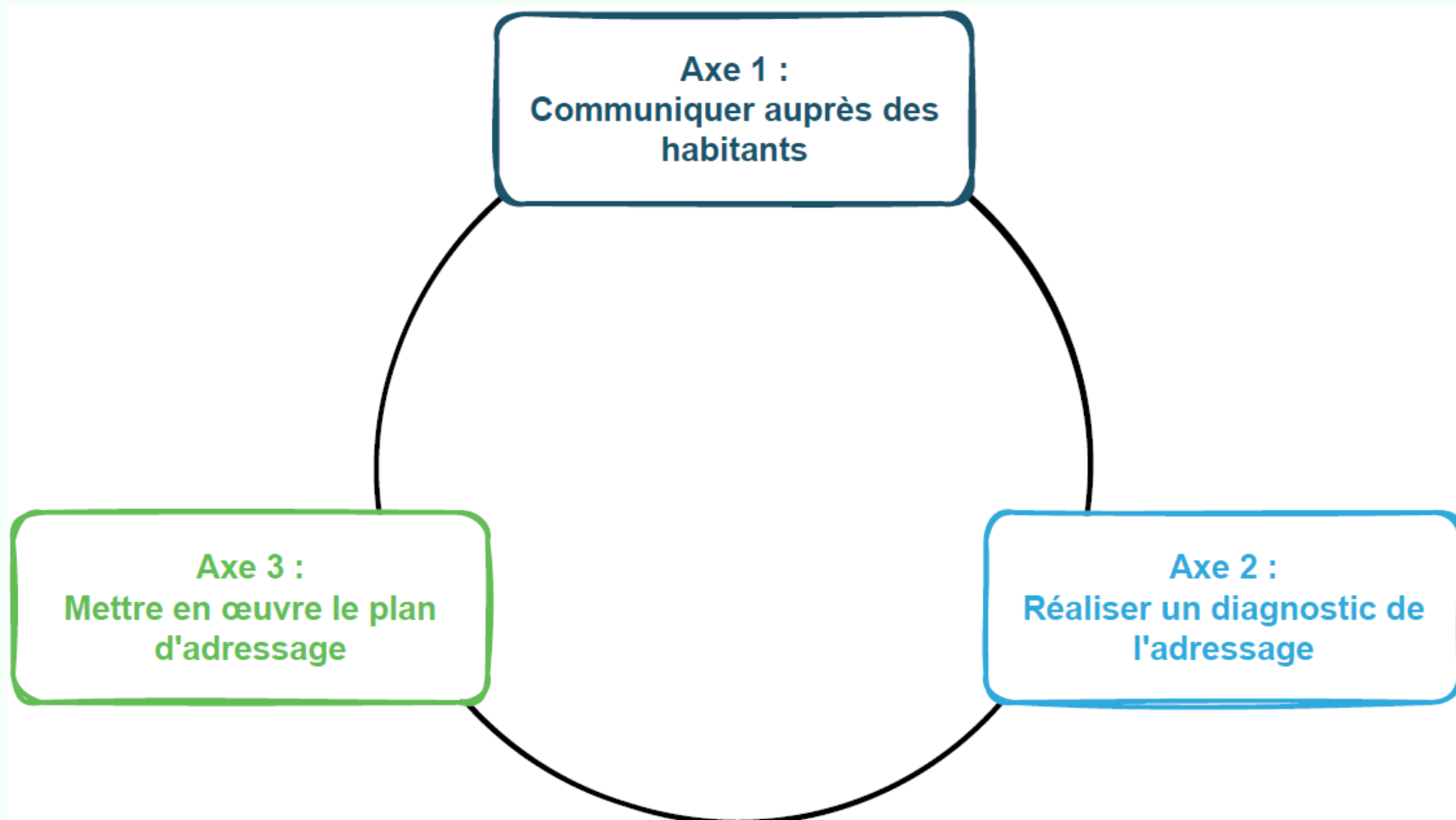
**123456**

# COMMUNE

zone de clic

La base adresse nationale en 2'

# LA MÉTHODE PRÉCONISÉE PAR GÉO17 : 3 AXES



# AXE 1 : COMMUNIQUER AUPRÈS DES HABITANTS

## Axe 1 : Communiquer auprès des habitants

La communication auprès des habitants a lieu dès le début et tout au long du projet d'adressage.

### Objectifs :

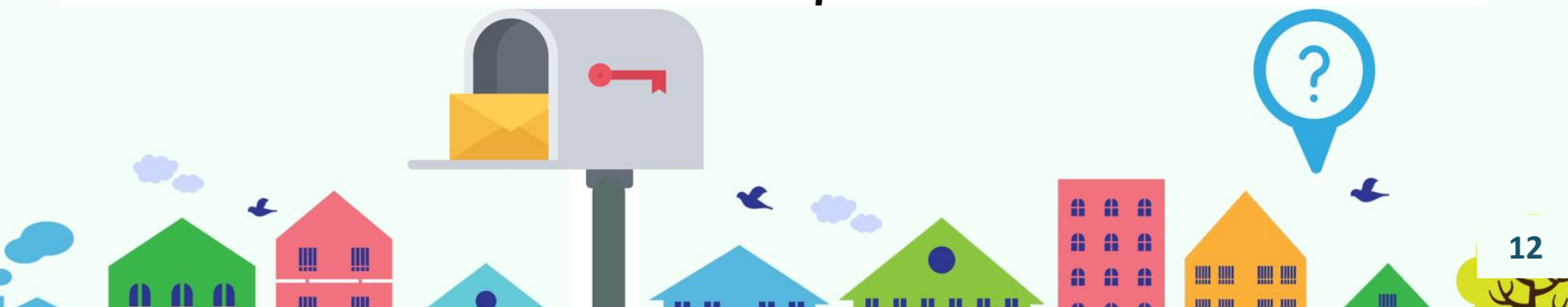
Au début du projet

**Sensibiliser** aux enjeux

**Expliquer** la nécessité d'un **changement** d'adresse

Après la mise en oeuvre (axe 3)

**Accompagner** le particulier ou l'entreprise dans son **changement** d'adresse



## AXE 2 : RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE L'ADRESSAGE

### Axe 2 : Réaliser un diagnostic de l'adressage

Le diagnostic se fait à l'aide de la **Base Adresse Locale (BAL)** créée sur l'outil **MES ADRESSES** et d'un plan papier.

#### Objectifs :

Réaliser un **état des lieux** de l'adressage pour

Obtenir une **BAL conforme à la réalité terrain**

Recenser les **voies à nommer ou à renommer** et les **bâtiments à numéroter ou à renuméroter**

Recenser les **panneaux manquants** à chaque intersection de voie et les **plaques de numéro manquantes**



## AXE 3 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ADRESSAGE

### Axe 3 : Mettre en œuvre le plan d'adressage

#### Objectifs :

**Délibérer pour nommer** ou renommer des  
**voies**

Prendre des **arrêtés pour numéroter** des  
bâtiments

**Poser les panneaux et plaques** portant  
les noms de voie

Eventuellement fournir des plaques de  
numéro aux habitants

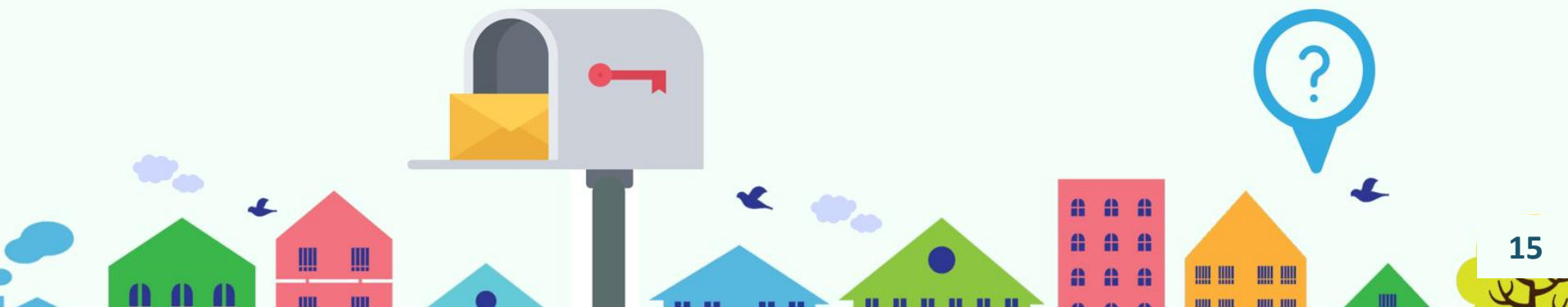
**Publier** ces nouvelles adresses certifiées  
dans la **Base Adresse Nationale**

Autant que possible, ces actions sont enclenchées  
simultanément afin que correspondent les réalités  
administrative, terrain et numérique



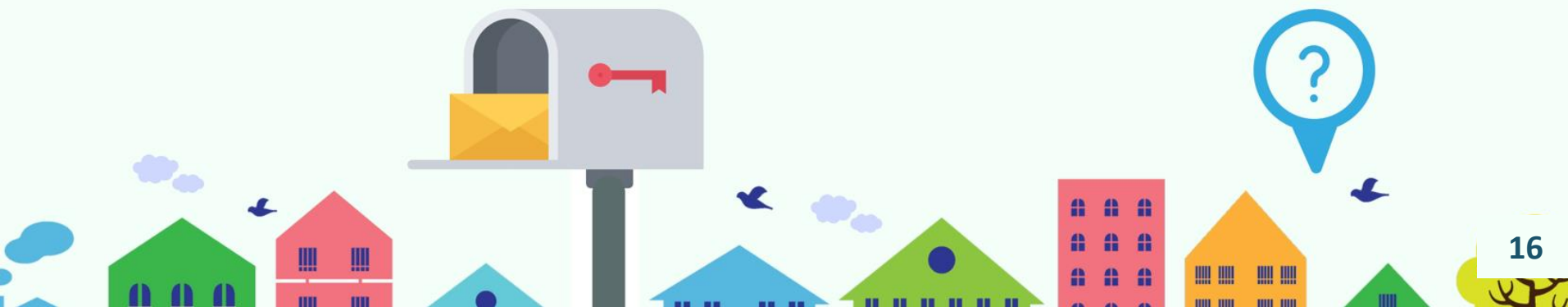
## ET APRÈS... LE MAINTIEN DE L'ADRESSAGE DANS LE TEMPS

L'adresse est vivante, elle doit être **maintenue dans le temps** : délibérer à la création d'une voie, associer un numéro et un nom de voie à chaque demande de permis de construire, poser les panneaux, remonter ces informations dans la Base Adresse Nationale.



## OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

- Ressources sur [l'espace collaboratif de la Géoplateforme17](#)  
Méthode préconisée, check-list, outils de communication... bientôt le replay de ce webinaire !
- Ressources sur <https://adresse.data.gouv.fr/ressources>  
Guide des bonnes pratiques de l'adressage  
Guide d'utilisation de mes adresses  
FAQ
- [Témoignages](#) sur le blog d'adresse.data.gouv.fr
- [Partenaires de la Charte](#) sur adresse.data.gouv.fr : structures publiques et organismes privés proposant de l'aide aux communes, dans le respect du format BAL et d'une gouvernance plaçant la **commune au centre du dispositif**



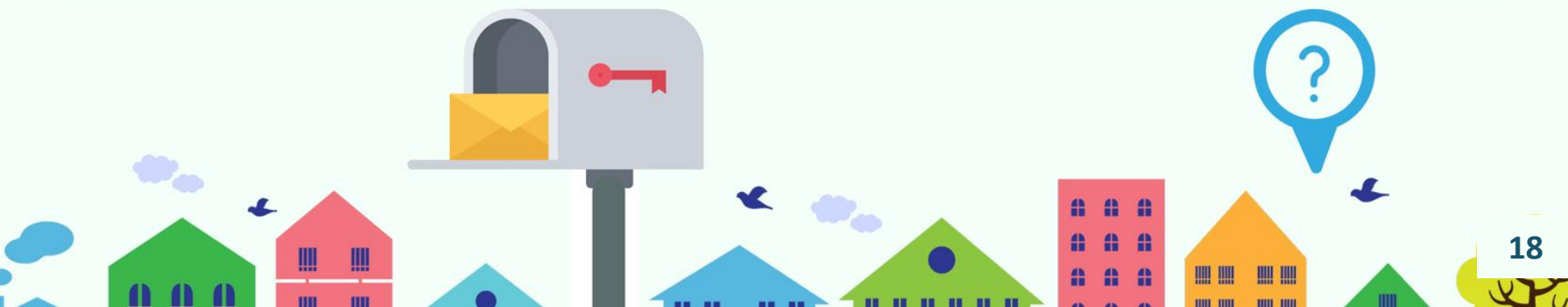
## PREMIERS PAS SUR L'OUTIL MES ADRESSES

- Webinaires de formation : <https://adresse.data.gouv.fr/evenements>  
Chaque semaine, sessions destinées aux communes  
Niveau 1 « Je débute sur Mes Adresses »  
Niveau 2 « Je veux améliorer ma BAL »
- Tutoriels vidéo :  
<https://peertube.adresse.data.gouv.fr/w/p/4kx66AESyPc6Er47sgBeFX>
- Démonstration sur la commune de Gémozac : <https://mes-adresses.data.gouv.fr/new?demo=1>  
Créer sa BAL sur Mes Adresses (en important les adresses depuis la BAN)  
Créer une adresse en deux clics



## TÉMOIGNAGE DU MAIRE DE BALLON (800 HABITANTS, 450 ADRESSES)

- L'équipe municipale a été accompagnée dans son adressage par la CC Aunis Sud et Géo17
- Les objectifs visés :
  - Remonter dans la BAN l'état actuel de l'adressage dans la commune
  - Faire un plan d'adressage (conformité à la loi 3DS, faciliter l'intervention des secours...) :
    - numéroter tous les bâtiments
    - nommer toutes les voies, y compris celle ne portant pas de bâtiment
    - remonter ces informations dans la BAN
  - Connaissance du territoire :
    - problèmes sur voirie, partage domaine public, limite domaine public/voirie...



## TÉMOIGNAGE DU MAIRE DE BALLON (800 HABITANTS, 450 ADRESSES)

### ■ La méthode :

Constitution d'une BAL par extraction de la BAN

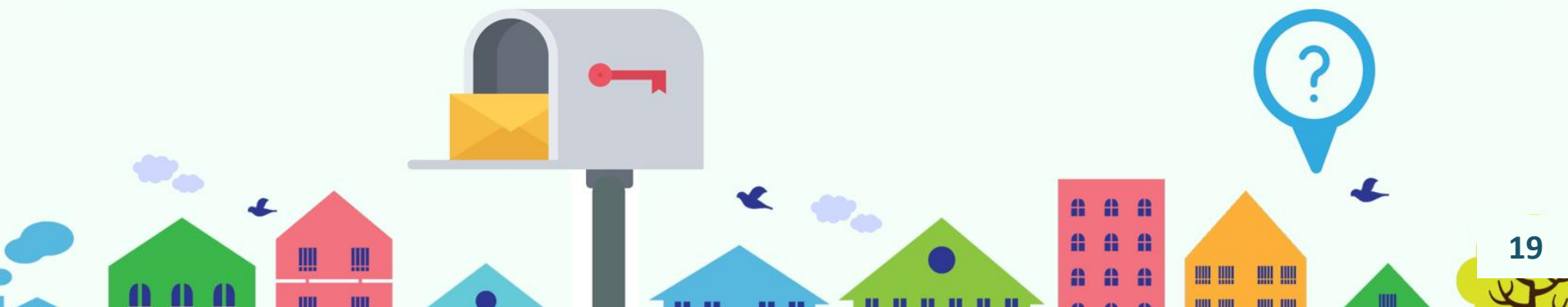
Correction progressive de la BAL pour conformité à la réalité terrain, implication des élus sur le terrain (répartition par quartier)

Ajout de nouvelles adresses sur les bâtiments sans numéro ou sans nom de voie (nouveau lotissement, impasse sans nom desservant une dizaine d'habitations)

Pose de panneaux aux intersections de voie et de plaques sur les bâtiments si nécessaire

Communication auprès des administrés

Remontées de la BAL mise à jour et certifiée dans la BAN



## TÉMOIGNAGE DU MAIRE DE BALLON (800 HABITANTS, 450 ADRESSES)

### ■ La communication :

Sujet abordé en Conseil Municipal et en Commission communale mixte « Urba / Domaine public »

Communication dans le journal communal, sur le site internet, en réunion publique

Rencontre des habitants lors du terrain, distribution de flyers dans les boîtes aux lettres

Participation des enfants de la garderie au nommage de nouvelles voies (impasse des hirondelles, rue des libellules, ...)

### ■ Temps passé : 15 jours pour

la communication auprès des administrés

le terrain (élus) et le report dans Mes Adresses

la pose des panneaux (agents techniques)

### ■ Coût : 2 000 € pour l'achat des panneaux et plaques au Syndicat de Voirie

## TÉMOIGNAGE DU MAIRE DE BALLON (800 HABITANTS, 450 ADRESSES)

### ■ Difficultés rencontrées :

Manque d'outil, besoin de tablettes pour une saisie en mode déconnectée

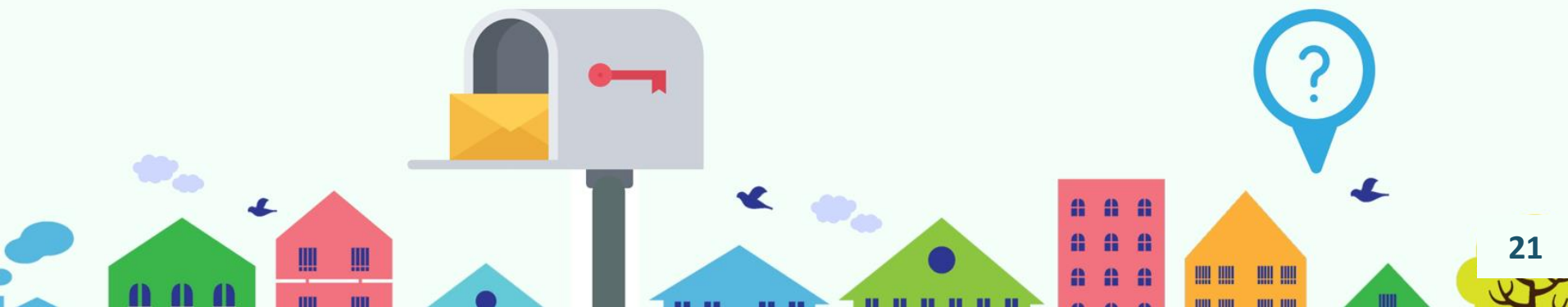
La saisie papier n'était pas suffisamment précise, plusieurs aller-retour sur le terrain dans les mêmes voies

### ■ Ce qui a bien fonctionné :

Être accompagné, disposer d'une méthode

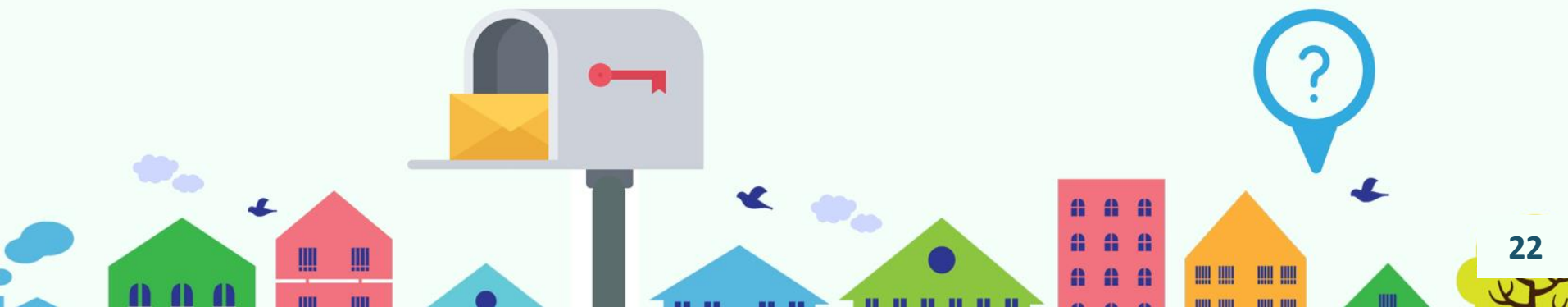
Mobilisation des élus

Rencontre des habitants



# BALLON, PARTENAIRE DE LA CHARTE BAL

- Ballon est la seule **commune Partenaire** de la Charte de Nouvelle-Aquitaine
- Cette charte vise à fédérer les communes qui ont en commun le souhait de **partager leur expérience** et à **faciliter la diffusion des bonnes pratiques entre pairs**
- Liste des communes partenaires :  
<https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/charte/communes>



Pour tout renseignement, contactez  
le service SIG de Géo17 [sig@soluris.fr](mailto:sig@soluris.fr)

l'ANCT [adresse@data.gouv.fr](mailto:adresse@data.gouv.fr)

la commune de Ballon [accueil@mairie-ballon.fr](mailto:accueil@mairie-ballon.fr)

